



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jean-Michel
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN-	
Madame Claire TOMASELLI	GENDRE	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
Monsieur Patrick CHAPUIS	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Pole BFCare – Demande de subvention pour l'année 2023

Le Pole BFCare, groupement régional des entreprises des produits et services de santé est le partenaire privilégié de la métropole sur la filière santé, une collaboration formalisée par une convention de financement renouvelée pour 3 ans le 22/02/22.

En cohérence avec les attentes de leurs adhérents, le Pole BFCare a décidé pour l'année 2023 de poursuivre et d'amplifier leurs activités dans l'animation de filière notamment les échanges de bonnes pratiques industrielles et l'animation des activités du Hub Emplois et Compétences des industries de santé pour améliorer l'attractivité des métiers et l'adéquation de l'offre locale de formations avec les besoins de nos entreprises.

A titre d'exemple, une étude de GPECT va être engagée afin d'actualiser un état des lieux fait en 2017 des besoins en compétences de la filière santé pour faire face aux futurs enjeux des entreprises notamment les transitions énergétique, numérique et écologique.

Cette étude complétera utilement un ensemble d'initiatives engagées qui justifient pleinement la création future d'un Campus des Métiers et de Qualification santé sur Dijon, projet sur lequel le Pole BFCare va travailler activement en 2023 avec ses partenaires du Hub Emplois et Compétences des industries de santé.

Par ailleurs, membre fondateur du Technopole Santenov, le Pôle BFCare va poursuivre son implication au sein de la gouvernance avec la mise à disposition de la marque INNO2Care ainsi que 10% d'Équivalent Temps Plein (ETP) en support de ses activités d'animation qui s'ajoutent à leur contribution financière annuelle de 5 000 €.

Par courrier du 14/11/22, Patrick Alexandre, Président de l'association du Pole BFCare sollicite Dijon Métropole pour une subvention de fonctionnement de 90 K€ pour 2023, à l'identique de celle attribuée en 2022.

Le budget prévisionnel 2023 voté en assemblée générale du Pole BFCare le 12/05/22 et modifié le 09/11/22 en Bureau est porté à 215 500 € (cf- en annexe 1).

Aussi, il vous est proposé d'attribuer à l'association du Pole BFCare, une subvention d'un montant de 90 K€ pour l'année 2023 selon les modalités de versement spécifiées dans la convention ci-jointe (cf annexe 2).

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à l'association du Pole BFCare, une subvention de 90 000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2023.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN